



NOTE SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

- ⇒ Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur.
- ⇒ Il rapproche les prévisions inscrites au niveau du budget des réalisations effectives en dépenses & recettes.
- ⇒ Il présente les résultats comptables de chacune des sections composant le budget principal & budgets annexes.
- ⇒ Il est soumis pour approbation au Conseil Municipal qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année.

Compte administratif : budget principal

- **RESULTAT COMPTABLE 2023 : EXCEDENT 572 456.01 €**
- Pour rappel, l'excédent correspond à la part de la marge d'autofinancement disponible qui permet :
 - de couvrir le remboursement en capital des emprunts et
 - de financer pour partie les investissements

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

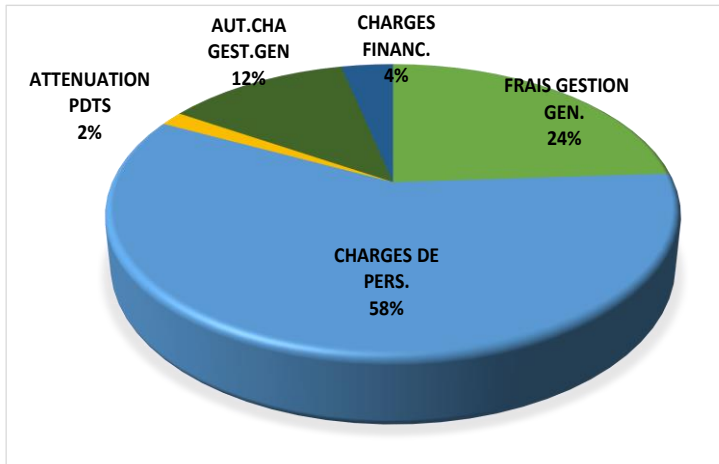
DEPENSES					
	BP 2023	CA 2023	ECART BP / CA	CA 2022	EVOLUTION CA N-(N-1)
FRAIS DE GESTION GENERALE	1 080 157.00 €	851 625.94 €	228 531.06 €	737 502.53 €	114 123.41 € 15.47%
CHARGES DE PERSONNEL	2 106 000.00 €	2 073 400.18 €	32 599.82 €	1 948 819.33 €	124 580.85 € 6.39%
AUTRES CHARG DE GESTION GENER.	455 085.00 €	440 411.92 €	14 673.08 €	413 454.59 €	26 957.33 € 6.52%
ATTENUATION DE PRODUITS	56 650.00 €	56 641.00 €	9.00 €	56 268.00 €	373.00 € 0.66%
CHARGES FINANCIERES	124 621.00 €	124 588.17 €	32.83 €	129 220.76 €	4 632.59 € -3.59%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00 €	149.40 €	1 850.60 €	3 517.10 €	3 367.70 € -95.75%
DOT PROV risques & charges à venir	100 000.00 €	100 000.00 €	- €	- €	100 000.00 €
DOT PROV dépréciation actifs circulants	9 711.00 €	9 711.00 €	- €	- €	9 711.00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	3 934 224.00 €	3 656 527.61 €	277 696.39 €	3 288 782.31 €	367 745.30 € 11.18%
VIREMENT A LA SECTION INVEST	430 000.00 €				- €
VNC		6 855.95 € -	6 855.95 €		6 855.95 €
DIFF S/REALISATIONS POSITIVES		489 420.00 € -	489 420.00 €	500.00 €	488 920.00 €
DOT AMORT IMMOS	323 522.00 €	253 791.19 €	69 730.81 €	280 663.10 €	26 871.91 €
OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	323 522.00 €	750 067.14 €	- 426 545.14 €	281 163.10 €	468 904.04 € 166.77%
TOTA GENERAL DEPENSES	4 687 746.00 €	4 406 594.75 €	- 148 848.75 €	3 569 945.41 €	836 649.34 € 23.44%
RECETTES					
	BP 2023	CA 2023	ECART BP / CA	CA 2022	EVOLUTION CA N-(N-1)
RABAIS REMISES				1 152.00 €	1 152.00 €
REMBT SUR CHARGES DE PERSONNEL	24 000.00 €	67 715.81 € -	43 715.81 €	36 652.45 €	31 063.36 € 84.75%
PDTS SERV. DOMAINE & VENTES DIV	232 600.00 €	301 219.80 € -	68 619.80 €	251 507.18 €	49 712.62 € 19.77%
IMPOTS & TAXES	366 930.00 €	368 018.65 € -	1 088.65 €	374 519.66 €	6 501.01 € -1.74%
FISCALITE LOCALE	2 812 000.00 €	2 923 988.73 € -	111 988.73 €	2 708 605.91 €	215 382.82 € 7.95%
DOTATIONS & PARTICIPATIONS	567 650.00 €	659 627.65 € -	91 977.65 €	639 083.63 €	20 544.02 € 3.21%
AUTRES PDTS GESTION COURANTE	73 500.00 €	158 980.18 € -	85 480.18 €	220 167.47 €	61 187.29 € -27.79%
PRODUITS FINANCIERS	5.91 €	6.16 € -	0.25 €	4.63 €	1.53 € 33.05%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	496 275.95 € -	496 275.95 €	4 887.29 €	491 388.66 €
REPRISE SUR PROVISION	- €	3 217.83 € -	3 217.83 €		3 217.83 €
TOTAL RECETTES REELLES	4 076 685.91 €	4 979 050.76 €	- 902 364.85 €	4 236 580.22 €	742 470.54 € 17.53%
OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 000.00 €	- €	6 000.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €
EXCEDENT ANTERIEUR N-1	605 060.09 €				
TOTA GENERAL RECETTES	4 687 746.00 €	4 979 050.76 €	- 896 364.85 €	4 242 580.22 €	736 470.54 € 17.36%

➔ **LES DEPENSES REELLES : 3,546 M€**

➔ **soit + 7.85% // 2022 (3.288 M€)**

	CA 2022	CA 2023	ECART N- (N-1)	
FRAIS GESTION GEN.	737 503 €	851 626 €	114 123 €	15.47%
CHARGES DE PERS.	1 948 819 €	2 073 400 €	124 581 €	6.39%
ATTENUATION PDTS	56 268 €	56 641 €	373 €	0.66%
AUT.CHA GEST.GEN	413 455 €	440 412 €	26 957 €	6.52%
CHARGES FINANC.	129 221 €	124 588 €	-4 633 €	-3.59%
CHARGES EXCEPT.	3 517 €	149 €	-3 368 €	-95.75%
TOTAL DEPENSES REELLES	3 288 782 €	3 546 817 €	258 034 €	7.85%

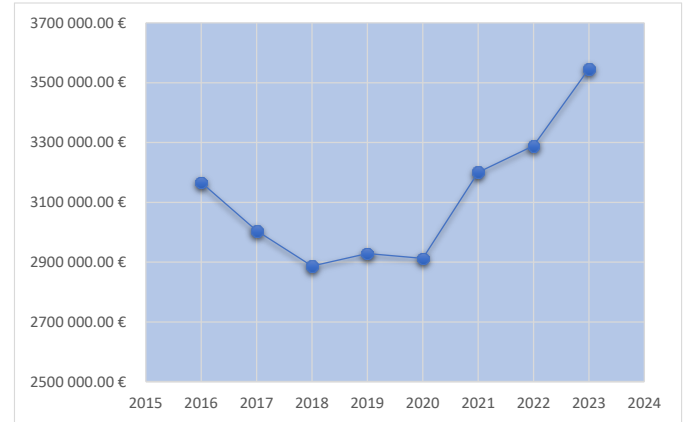
Le poids annuel par type de dépenses



▪ **Les dépenses**

correspondent au trésorerie (décaissements)

- A la clôture de l'exercice 2023, le montant des dépenses réelles (hors opérations budgétaires de clôture) mandatées s'élèvent **3,546 M€** soit un taux de réalisation du budget à hauteur de **92%** et une progression de **+7.85%**, soit **+0,258 M€** de dépenses supplémentaires.



L'impact des mesures gouvernementales en matière de mesures salariales, et de la crise internationale a généré une hausse de l'inflation corrélée à une nette augmentation des prix de l'énergie.

🔍 **Les charges de personnel (chapitre 012)** constituent

le premier poste de dépenses et représentent **58%** des dépenses de fonctionnement, pour un effectif de 46 agents, soit 43.72 ETP (équivalent temps plein).

Les principaux facteurs d'évolution sont les suivants :

- ∞ Effet en année pleine des revalorisations salariales 2022 : + 3.5% au 1^{er} juillet, du SMIC + 0.9% au 1^{er} janvier, puis + 2.65% au 1^{er} mai et enfin + 2.01% en 1^{er} août, auquel s'ajoute l'augmentation du SMIC de 1.81% au 1^{er} janvier 2023 et +1.5% au 1^{er} juillet 2023 soit un surcoût évalué à **51 000 €**,
- ∞ Reprise du paiement à plein temps d'un agent depuis le 21 novembre 2022 : **+ 18 600 €**,
- ∞ Paiement de deux CET : 65 jours à 90 € soit **+ 6 435 €**, charges comprises,

∞ **Départs à la retraite avec remplacement :**

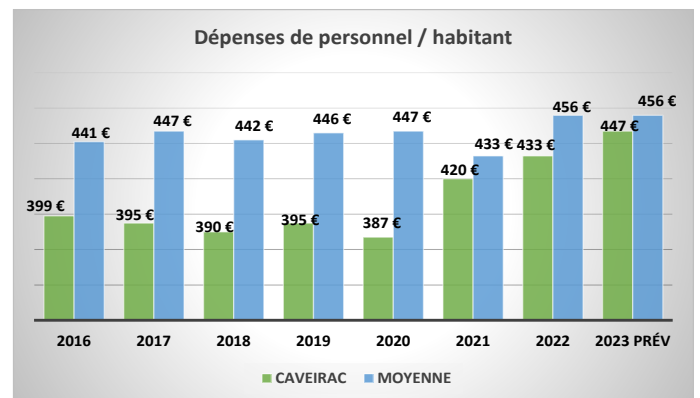
▪ **Pôle Finances :**

- ➔ Retraite 1^{er} juillet 2023 : **-26 570 €**
- ➔ Recrutement au 1^{er} mai 2023 : **+ 31 000 €**

▪ **Pôle Ecoles :**

- ➔ Retraite 1^{er} novembre 2023 : **- 6 787 €**
- ➔ Recrutement & ajustement contrats 2023 : **+ 50 693 €**
- ➔ Cessation d'activité d'un agent (décès) : **-22 997 €**
- ➔ Paiement d'un capital décès : **+ 25 523 €**

Les charges de personnel s'élèvent à 2.073 M€, et progressent de 6.39% soit + 0,124 M€ par rapport à 2022 (1.948 M€). Après déduction des remboursements pour cause de maladie, ce pourcentage est ramené à 4.89%



Conséquence des effets en année pleine, des revalorisations salariales et de l'augmentation du SMIC en 2023, le coût par habitant en 2023 progresse, mais reste prévisionnellement en dessous de la moyenne nationale des communes comprises entre 3 500 et 5 000 habitants.

Les frais de gestion générale (chapitre 011)

Pour 2023, le montant des dépenses se situe à 0,852 M€ en hausse par rapport à 2022 +15.47% (+0,114 M€) et représente 24% des dépenses réelles.

La progression de ce chapitre en 2023 est impactée par les conséquences de l'inflation & des coûts énergétiques.

Si certains postes de dépenses enregistrent une progression, d'autres sont en baisse ou à hauteur de 2022.

→ EN HAUSSE

- ✓ Les prestations alimentaires de la cantine scolaire :
 - 2022 : 101 359 €
 - 2023 : 107 091 € +5.65%, + 5 782 € (967 repas supplémentaires : +2.83 %, combiné à une hausse du prix du repas facturé : +2.07% au 1^{er} septembre). La revalorisation des tarifs cantine au 1^{er} janvier a permis de compenser en partie cette hausse.
- ✓ Les dépenses énergétiques : Electricité, gaz enregistrent une hausse importante : + 111%, +0.130 M€. Eligible au dispositif « amortisseur électricité », la commune a bénéficié sur les factures de consommation d'électricité des bâtiments d'un **abattement de 24 626 €**.
Les travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments et sur le parc d'éclairage public a permis de réduire la consommation et par conséquent la facture énergétique :

KwH	2022	2023	ECART N-(N-1)	
GAZ	502 917	308 058	-194 859	-39%
EP	349 660	206 854	-142 806	-41%
BATIMENTS	291 896	218 082	-73 814	-25%

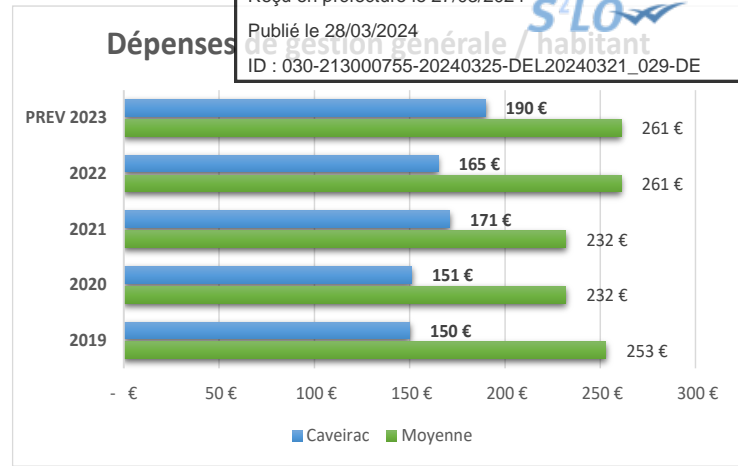
- ✓ L'eau & l'assainissement : +15%, + 2 792 € (augmentation du tarif du m3 (+7% Eau de NM, BRL +18.61%))
- ✓ Fournitures d'entretien : + 82%, + 3 243 € (renouvellement des stocks)
- ✓ Les prestations de service: +13%, +15 495 € (enlèvement & évacuation des gravats + 8 236 €, intervention d'une caméra vidéo +1 902 €, nettoyage voiries + 4 555 €..)
- ✓ Vêtements de travail : +24%, +1 343 € (augmentation des prix, renouvellement des équipements des ST & PM)
- ✓ Primes d'assurance : + 9%, +2 791 €
- ✓ Taxes foncières : +14%, + 1 121 € (revalorisation des bases locatives indexées à l'évolution de l'inflation)

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 030-213000755-20240325-DEL20240321_029-DE



Le ratio 2023 (190€) montre l'impact de l'inflation et des coûts énergétique.

⇒ EN HAUSSE

- ✓ Annonces & insertions : +32%, + 1 275 € (vente de véhicules, marchés, DSP crématorium)
- ✓ Etudes : +1 746 € (étude sur l'amiante)
- ✓ Transports scolaires : + 89 %, + 4 729 € (dont sortie classe verte 4 380 €)

⇒ EN BAISSÉ

- ✓ Les locations : -9%, -3 272 € (fin de la location des modules au 01/07/2023)
- ✓ Entretien & réparations des bâtiments : -70%, -27 071 € (varie selon les besoins)
- ✓ Entretien matériel roulant fournitures : -25%, - 1 859 € (varie selon les pannes)
- ✓ Les honoraires : -43%, -4 943 € (varie selon les dossiers & contentieux)

★ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce poste de dépenses regroupe les subventions versées aux associations, à la crèche, les indemnités des élus, la contribution au SDIS....

Les principales augmentations sont :

- ✓ Hausse des autres participations : service incendie +6 410 € (+6%), SIVU +5 378 € (+41%)
Indemnités des élus : +3%, 2 925 € (effet année plaine revalorisation au 1^{er} juillet 2022 de 3.5% auquel s'ajoute 1.5% au 1^{er} juillet 2023)
- ✓ Participation au centre aéré de Langlade : 24%, + 3 082 € (totalité des vacances scolaires + participation aux travaux)

Les dépenses 2023 se situe à hauteur de 0,440 M€ contre 0,413 M€ soit +6.52% // 2022, + 0.026 M€

- ✓ Formation des élus : + 1 800 €
- ✓ Reversement au CCAS d'un tiers des concessions de cimetière : + 1 833 €
- ✓ Admissions des créances en valeur : + 3 218 €

★ Les charges financières

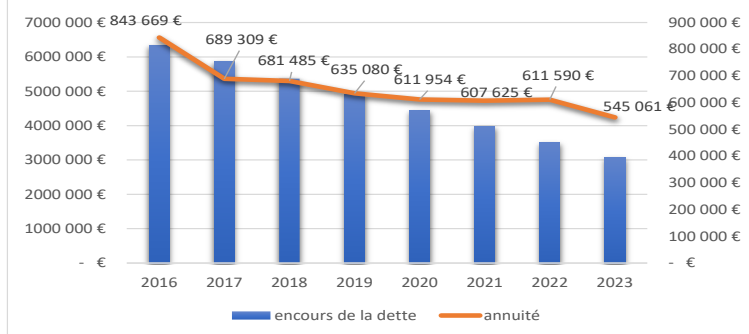
Les charges financières **baissent de 3.59%** en raison de deux facteurs : le non recours à l'emprunt en 2023 & de l'amortissement annuel en capital de l'encours de la dette :

∞ **01/01/2023 : 3,495 M€**

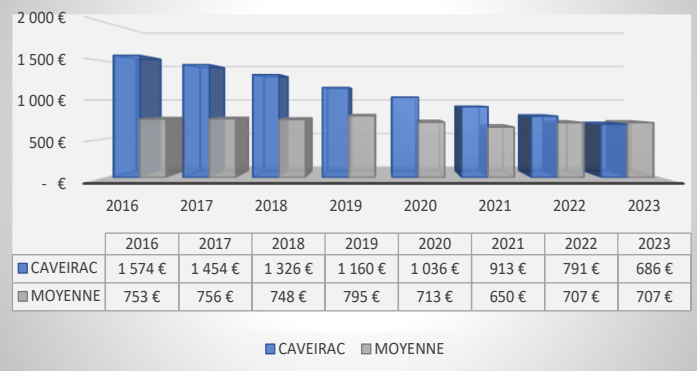
∞ **31/12/2023 : 3,076 M€**

L'annuité 2023 (capital + intérêts) s'élève à : **545 061 €**.

Encours de la dette



Endettement / Habitant



Le désendettement se poursuit. Prévisionnellement, il pourrait se situer en dessous de la moyenne nationale.

★ Prélèvement au titre de la loi SRU : +0.66%

2022 : 56 268 € // 2023 : 56 641 €

(carence 316 logements sociaux, baisse du potentiel fiscal)

★ Les dépenses d'ordre de fonctionnement :

Ces dépenses n'ont pas de conséquence sur la trésorerie de Collectivité. Elles ont une recette équivalente en section d'investissement.

CHAPITRE 042 : 750 067.14 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections. Retrace les dotations aux amortissements pour 0,254 M€ ainsi que les opérations comptables liées aux cessions (0.496 M€)

→ LES RECETTES REELLES : 4,979 M€

Soit +17.65% // 20212 (4.235 M€)

correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

	CA 2022	CA 2023	ECART N- (N-1)	
Rembt s/charg pers.	36 652 €	67 716 €	31 063 €	84.75%
Pdts serv dom & ventes	251 507 €	301 220 €	49 713 €	19.77%
Impôts & taxes	374 520 €	368 019 €	- 6 501 €	-1.74%
Fiscalité locale	2 708 606 €	2 923 989 €	215 383 €	7.95%
Dotations & particip.	639 084 €	659 628 €	20 544 €	3.21%
Autres pdts gest	220 167 €	158 980 €	- 61 187 €	-27.79%
Pdts financiers	5 €	6 €	2 €	33.05%
Pdts exceptionnels	4 887 €	496 276 €	491 389 €	
Reprise s/prov		3 218 €	3 218 €	
TOTAL RECETTES REELLES	4 235 428 €	4 979 051 €	743 623 €	17.56%

La vente de plusieurs parcelles de terrain (0.489 M€) en 2023 explique l'évolution des recettes (pdts exceptionnels).

Hors, ces opérations de cession (terrains & véhicule), les recettes en 2023 évoluent de +6 %, soit + 0.254 M€.

Les principales variations :

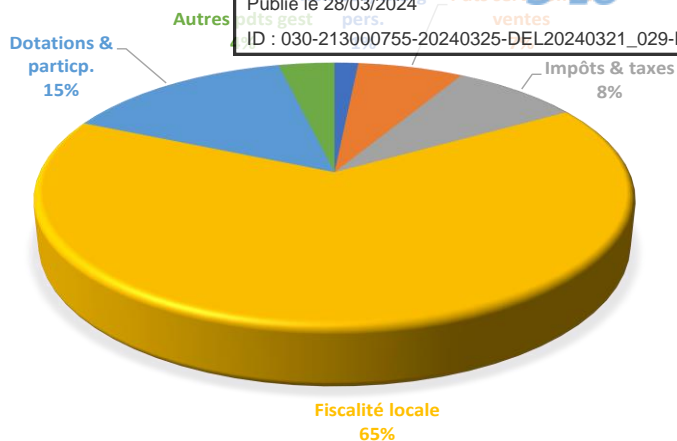
- Fiscalité locale : +7.95%, +0.215 M€ (revalorisation des bases de 7.1%)
- Dotations & participations : +3.21%, +0.020 M€ dont les dotations (DGF, DNP, DSR) : +21 933 €, FCTVA : + 3 745 €, compensation perte taxe additionnelle aux droits de mutation : + 8 919 €, autres participations (CAF, préfecture élections) : -14 053 €
- Autres produits de gestion courante : -27.79%, - 0,061 M€ (versement des frais d'établissement du parc photovoltaïque 115 000 € en 2022).
- Parallèlement, la commune a encaissé le remboursement de sinistres (7 960.04 €) et le reversement par la Mutualité Française du bonus territoire 2022 & 2023 pour la crèche Guillibulle (64 585.72 €), la subvention ayant été versée en totalité.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 030-213000755-20240325-DEL20240321_029-DE



Avec 65%, les recettes fiscales sont la principale ressource de la commune.

- Produits du domaine & ventes : +0.049 M€ +19.77% :
+ 0.33 M€ de produits des activités périscolaires & cantine,
+ 0.015 M€ de redevance du domaine public (GSM +0.13 M€)
- Atténuation des charges de personnel : +0.031 M€ +84.75%
Remboursement des congés maladie & d'un capital décès
25 522.89 €

LES INVESTISSEMENTS 2023 : 1 358 417 €

Un certain nombre d'opérations immobilières & mobilières ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2023 et sont désormais opérationnelles, notamment :

- La réhabilitation des voiries, mises à mal lors des dernières intempéries (tranche 2023)
- La réhabilitation d'équipements sportifs : restauration des courts de tennis
- Les économies en matière d'éclairage public (tranche 2023) avec l'installation d'horloges astronomiques connectées et le remplacement en LED des luminaires couplés avec l'abaissement de 70% de la luminosité,

RESULTAT COMPTABLE : EXCEDENT

766 356.44 €

- Rachat de la maison à l'EPF,
- Rénovation énergétique de l'école élémentaire

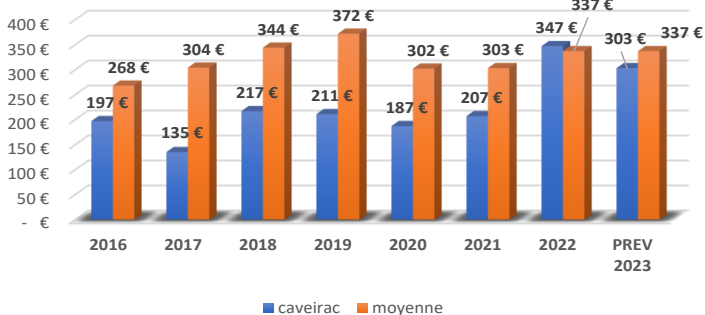
OPERATIONS SIGNIFICATIVES

- VOIRIES : 422 350.26 €
- Ralentisseurs : 11 296.80 €
- Rénovation énergétique école élémentaire : 268 877 €
- Réhabilitation terrains de tennis : 113 189.68 €
- Economie d'énergie : éclairage public : 118 598.40 €
- Acquisition de terrains : 41 010 €
- Rachat maison à l'EPF : 140 184.41 €
- Parc du château : jeux enfants : 32 253 €
- Acquisition véhicule Piaggio : 27 000 €

Installations techniques, achats de matériels, mobilier

- Climatisation des écoles (maternelle) s'est poursuivie en 2023 pour un montant de : 13 470 €,
- Matériels de signalisation (panneaux, miroirs..) : 12 554.32 €,
- Logiciels & matériels informatiques : 11 607.05 €
- Mobilier : 11 002.72€ (*renouvellement du mobilier mairie, écoles...*),
- Autres équipements & travaux divers : 40 651.42 €, serrures électroniques, outillages, extincteurs, remise aux normes électriques, mise en place d'une armoire électrique, changement de la porte sectionnelle des services techniques, changement de la VMC d'un logement social...
- Travaux sur les réseaux : 37 203.31 € (Egrégore, SMEG chemin de Bernis, remplacement compteur eau du stade,
- Frais d'études : 30 807 € (*crématorium, RD103, passage sous le château, grande Olivette*),
- Modification du PLU : 14 483.58 €

dépenses équipement / habitant



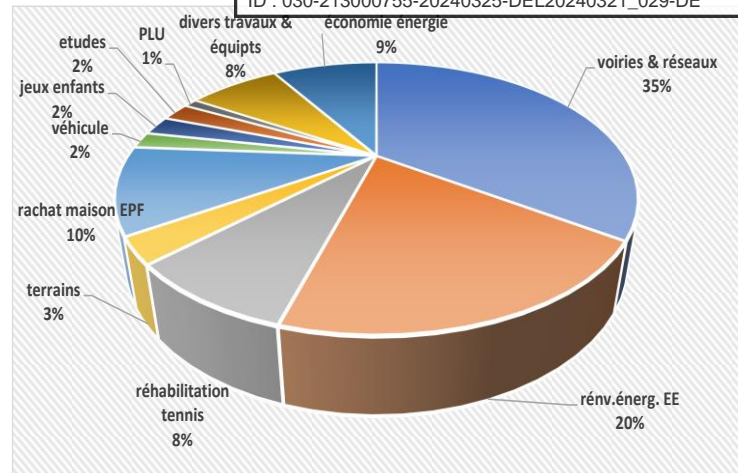
- Les ressources 2023 sont constituées des éléments suivants :
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 500 000 euros
- Opérations d'ordre transfert entre sections : 750 067 € (*amortissements 0.254 M€, cessions 0.496 M€*)
- FCTVA : 204 393
- TAM : 258 633 €
- Dépôts & cautionnements reçus : 396 €
- Reversement SMEG (EP chemin de Bernis) : 5 940 €
- Travaux pour le compte de NM : 25 522 €

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 030-213000755-20240325-DEL20240321_029-DE



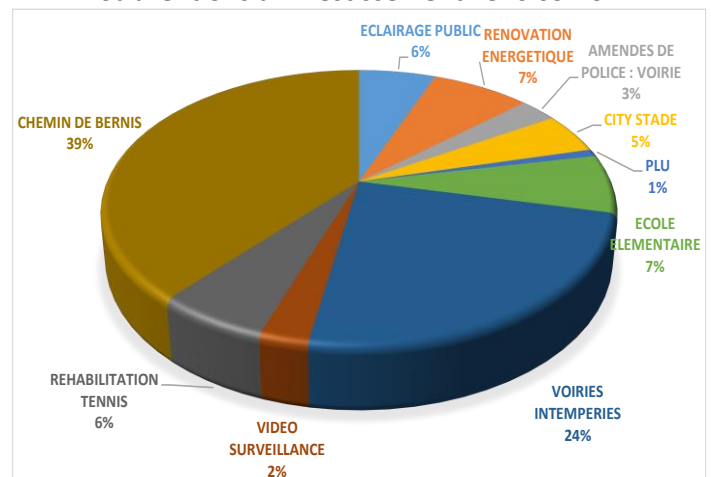
✓ Les voiries : 0,422 M€

enrobé projeté divers chemins communaux	5 439.00 €
chemin vacquerolles, vermaciél & milhaud	10 800.00 €
CHEMIN DE VACQUEROLLES	82 982.22 €
CHEMIN DE MILHAUD	80 543.52 €
CHEMIN DE LA FAISANDERIE	56 970.00 €
CHEMIN MAS DE MOURGUE	119 736.72 €
CHEMIN DE VERMACIEL	14 328.00 €
PORTAIL ECOLE ELEMENTAIRE	3 889.80 €
AMENAGEMENT AVENUE DE LA GARE	47 661.00 €

Remboursement capital des emprunts : 419 102 €

Le ratio de dépenses d'équipement par habitant est en Forte progression et traduit le dynamisme de la commune à investir selon ses capacités financières et sans augmentation de son encours de dette.

Subventions d'investissement : 846 652 €



LES RESULTATS 2023 : AFFECTECTATION

★ Budget principal

RESULTAT DEFINITIFS 2023

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excedents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excedents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excedents
Opérations de l'exercice	1 825 248.05 €	2 591 604.49 €	4 406 594.75 €	4 979 050.76 €	6 231 842.80 €	7 570 655.25 €
		766 356.44 €		572 456.01 €		1 338 812.45 €
Résultats reportés N-1		1 173 706.98 €		605 060.09 €		1 778 767.07 €
Résultats de clôture N		1 940 063.42 €		1 177 516.10 €		
Restes à réaliser	124 328.34 €	183 546.50 €			124 328.34 €	183 546.50 €
RESULTATS 2023		1 999 281.58 €		1 177 516.10 €		3 176 797.68 €

- ★ *Le résultat de fonctionnement est excédentaire : 572 456.01 €. Après comptabilisation du résultat excédentaire cumulé fin 2022, le report à nouveau excédentaire à affecter fin 2023 s'élève à 1 177 516.10 €.*
- ★ *Le résultat d'investissement est excédentaire : 766 356.44 €. Après comptabilisation du résultat excédentaire cumulé fin 2022, le report à nouveau excédentaire à affecter fin 2023 s'élève à 1 940 063.42 €.*

★ AFFECTATION du résultat sur le budget primitif de 2024 comme suit :

- ★ *Affectation au résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002 recettes) : 627 516.10 €*
- ★ *Au financement de l'investissement, au compte 1068 : 550 000 €*
- ★ *Affectation au solde d'exécution de la section d'investissement (chapitre 001 recettes) : 1 940 063.42 €*

★ Budgets annexes :

Pour rappel, les opérations budgétaires des budgets annexes sont comptabilisées en Hors Taxes.

- Le Parc du Millénaire :

La gestion 2023 se solde par les résultats suivants :

- ⇒ *Un excédent de 88 638.90 € en investissement. Pour 2023, versement du solde de la subvention perçue au titre de la rénovation énergétique du bâtiment du CNFPT, soit 57 086.22 €.*
- ⇒ *Un excédent de 84 141.52 € en fonctionnement.*

BUDGET ANNEXE DU MILLENAIRE : RESULTATS DEFINITIFS 2023

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	10 171.70 €	98 869.90 €	60 346.83 €	144 488.35 €	70 518.53 €	243 358.25 €
TOTAUX	10 171.70 €	98 869.90 €	60 346.83 €	144 488.35 €	70 518.53 €	243 358.25 €
Résultats de clôture N		88 698.20 €		84 141.52 €		172 839.72 €
Résultats reportés N-1		21 064.78 €		96 000.33 €		117 065.11 €
TOTAUX	10 171.70 €	119 934.68 €	60 346.83 €	240 488.68 €		289 904.83 €
RESULTATS DEFINITIFS		109 762.98 €		180 141.85 €		289 904.83 €

- ★ AFFECTATION du résultat sur le budget primitif de 2024 comme suit :
- ★ Affectation au résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002) : 130 141.85 €
- ★ Au financement de l'investissement, au compte 1068 : 50 000 €
- ★ Au solde d'exécution de la section d'investissement (chapitre 001 recettes) : 109 762.96 €

-L'Eau Brute :

La gestion 2023 se solde par les résultats suivants :

- ⇒ Un excédent de **4 722.21 €** en investissement
- ⇒ Un excédent de **247 €** en fonctionnement

BUDGET ANNEXE EAU BRUTE : RESULTATS DEFINITIFS 2023

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	0.00 €	4 722.21 €	38 877.42 €	39 124.42 €	38 877.42 €	43 846.63 €
TOTAUX	0.00 €	4 722.21 €	38 877.42 €	39 124.42 €	38 877.42 €	43 846.63 €
Résultats de clôture N		4 722.21 €		247.00 €		4 969.21 €
Résultats reportés N-1	18 800.95 €				18 800.95 €	
TOTAUX	18 800.95 €	4 722.21 €	38 877.42 €	39 124.42 €	18 800.95 €	4 969.21 €
RESULTATS DEFINITIFS	-14 078.74 €			247.00 €		-13 831.74 €

- ★ AFFECTATION du résultat sur le budget primitif de 2024 comme suit :
- ★ Au financement de l'investissement, au compte 1068 : 247 €
- ★ Affectation au solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement (chapitre 001 dépenses) : -14 078.74 €

